

## JOURNÉE D'ÉTUDE DOCTORALE SUR L'ÉTUDE PLURIDISCIPLINAIRE DES PHÉNOMÈNES

Cycle pluriannuel (2017/2021)

Deuxième édition, Lyon 30 mars 2018

sur le thème :

**"Approche pluridisciplinaire de la technosphère :  
interrogation croisée du droit, des sciences dures, humaines et sociales"**

### APPEL A COMMUNICATIONS

#### Doctorants et Post-doctorants

##### ► Présentation

Cette deuxième édition des journées doctorales pluridisciplinaires dédiées à l'étude des phénomènes (projet IUF « [IFITIS](#) ») pose la question inédite du dialogue entre juristes et non-juristes sur le concept de « technosphère » discuté depuis près de cinquante ans par les scientifiques (voir, entre autres littératures récentes sur le sujet : P.K. Haff, [Technology as a geological phenomenon: Implications for human well-being](#), Geological Society London Special Publications 395(1):301-309 · May 2014 ; J. Zalasiewicz (and others), Scale and diversity of the physical technosphere: A geological perspective, [The Anthropocene Review](#), November 2016, SAGE Publishing ; D. Orlov, Shrinking the Technosphere, New Society Publishers, 2016). Elle interroge la capacité des savoirs ainsi réunis à saisir les phénomènes de la technosphère, considérée comme un tout homogène, produit par l'homme et distinct de la biosphère.

Le mode opératoire est le suivant : un juriste travaille sur un phénomène de la technosphère et entre en discussion avec une autre discipline qui s'intéresse également audit phénomène ; un non-juriste travaille sur un phénomène de la technosphère et entre en discussion avec un juriste qui s'intéresse également audit phénomène. La discussion doit porter sur le point de savoir si la référence à la technosphère est ou non pertinente pour les disciplines ainsi réunies autour d'un même phénomène. Les propositions de communication des juristes et non-juristes doivent être présentées sous forme de binômes (droit et une autre discipline) ou trinômes (droit et deux autres disciplines) déjà constitués.

A noter : le 29 mars 2018, veille de la journée doctorale, un séminaire international sera organisé sur le sujet « Technosphère et droit » associant des personnalités (juristes et non-juristes) de différents pays. La participation à la journée doctorale implique la participation au séminaire international.

A noter également : les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants (entités de recherche et écoles doctorales des doctorants et post-doctorants).

► **Langue** : Français ou anglais

► ► ► **Dépôt et date limite de réception des propositions (titre et présentation de la communication (1 page) + CV des intervenants) : 31 janvier 2018 à : [edd@univ-lyon3.fr](mailto:edd@univ-lyon3.fr)**

# ANNUAL DOCTORAL STUDY DAY ON THE MULTIDISCIPLINARY APPROACH OF PHENOMENA

**Multiannual cycle (2017/2021)**

**Second edition, Lyon March 30, 2018**

On the theme

**“Multidisciplinary approach of the technosphere: cross-examination of the law, the pure, human and social sciences”**

## CALL FOR PAPERS

### PhD and Post-Doctorate Students

#### ► Presentation

This second edition of multidisciplinary doctoral days dedicated to the study of phenomena (IUF project "[IFITIS](#)") raises the unprecedented question of the dialogue between jurists and non-lawyers on the concept of "technosphere" discussed for nearly fifty years by scientists (see , among others recent literature on the subject: P.K. Haff, [Technology as a geological phenomenon: Implications for human well-being](#), Geological Society London Special Publications 395(1):301-309 · May 2014 ; J. Zalasiewicz (and others), Scale and diversity of the physical technosphere: A geological perspective, [The Anthropocene Review](#), November 2016, SAGE Publishing ; D. Orlov, Shrinking the Technosphere, New Society Publishers, 2016). The topic questions the capacity of different disciplines to grasp the phenomena of the technosphere, considered as a homogeneous whole, produced by human and distinct from the biosphere.

The principle of the day is the following: a lawyer works on a phenomenon of the technosphere and enters into discussion with another discipline which is also interested in the phenomenon; a non-lawyer works on a phenomenon of the technosphere and enters into discussion with a lawyer who is also interested in this phenomenon. The discussion should focus on whether or not the reference to the technosphere is relevant to the disciplines thus gathered around the same phenomenon. The communication proposals of jurists and non-lawyers must be presented in the form of pairs (law and another discipline) or trinomials (law and two other disciplines) already constituted.

Note: on March 29, 2018, the day before the doctoral day, an international seminar will be organized on the subject 'Technosphère et droit', bringing together personalities (lawyers and non-lawyers) from different countries. Participation in the doctoral day involves participation in the international seminar.

Note again: travel and accommodation expenses are in charge of the participants (research entities and doctoral schools of the students)

► Language: French or English

► ► ► **Filing deadline of appeal for propositions (title and presentation of the communication (1 page) + CV) : 31 January 2018 / [edd@univ-lyon3.fr](mailto:edd@univ-lyon3.fr)**

### ► Direction scientifique - Scientific direction

- J.-S. Bergé (Juriste, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3, IUF)
- Ph. Billet (Juriste, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3)
- S. Grumbach (Informaticien, Directeur de recherche à 'INRIA/IXXI Lyon)
- S. Harnay (Economiste, Professeure à l'Université de Lorraine)
- U. Mayrhofer (Management, Professeure à l'IAE Lyon, Université Jean Moulin - Lyon 3)
- I. Negrutiu (Biologiste, Directeur de recherche émérite à l'ENS Lyon)

### ► Comité scientifique - Scientific committee

- A. Barron (Management, Professeur à la Toulouse Business School)
- J. P. Burgess (Géopolitologue, philosophe, Professeur à l'ENS Paris)
- F. Collart-Dutilleul (Juriste, Professeur émérite à l'Université de Nantes, IUF)
- P. Degeorges (Archéologue, Professeur à l'ENS Lyon)
- B. Frydman (Juriste, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles)
- Ch. Lazaro (Juriste, Professeur à l'Université Catholique de Louvain)
- D. le Métayer (Informaticien, Directeur de recherche à l'INRIA Lyon),
- S. Maljean-Dubois (Juriste, Directrice de recherche au CNRS, UMR DICE, Aix-en-Provence)
- T. Takenaka (Juriste, Professeure à l'Université de Keio et à l'Université de Washington)
- M. Teller (Juriste, Professeur à l'Université de Nice - Côte d'Azur)
- S. van der Leeuw (Anthropologue, Professeur émérite à l'Arizona State University, IUF)

### ► Organisation

- Ecole doctorale de droit (EDD 492)
- Institut universitaire de France (IUF)
- Institut sur les systèmes complexes (IXXI)

### ► Ecoles doctorales associées - Partner Phd Schools (Rhône-Alpes) (sous réserve de confirmation)

- ED INFO MATHS
- EDSEG
- EDSS